



FICHE D'AIDE À L'INTÉGRATION

ÉDUCATION

Avec la participation financière de :

Québec 

MRC 
des Appalaches

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Communiquer en français est essentiel pour participer à la société québécoise, que ce soit pour s'intégrer au marché du travail et dans la communauté, puis bénéficier de ses services.

Le gouvernement du Québec offre gratuitement des cours de français aux personnes immigrantes de 16 ans et plus domiciliées au Québec ou qui envisagent de s'y établir. Selon certaines conditions, vous pouvez même recevoir une aide financière pour y participer.

Les personnes immigrantes peuvent également suivre des cours de francisation de base en entreprise ou en formation à distance. Ceux qui souhaitent développer leur niveau de compétences de base en français doivent communiquer avec le Service aux entreprises (SAE) du Centre de services scolaire (CSS) des Appalaches ou Services Québec.

POUR INFORMATION :

- [Francisation Québec](#)
- [Service aux entreprises \(SAE\)](#)
- [Services Québec](#)





ÉDUCATION

Au Québec, tous les enfants doivent obligatoirement fréquenter une école dès l'âge de 6 ans et ce, jusqu'à 16 ans. La majorité des enfants entrent à l'école (maternelle) à l'âge de 4 ou de 5 ans.

Comme le français est la langue officielle du Québec, vos enfants doivent fréquenter une école francophone jusqu'à la fin de leurs études secondaires. Toutefois, dans certaines situations particulières, des élèves peuvent fréquenter un établissement scolaire public de langue anglaise.

L'année scolaire commence à la fin du mois d'août et elle se termine au plus tard le 23 juin. Il y a deux (2) semaines de congé pour les fêtes de fin d'année (de la fin du mois de décembre au début du mois de janvier) et une semaine de relâche au début du mois de mars.

Le réseau d'enseignement public est entièrement laïc et les classes sont mixtes (garçons et filles). La plupart des écoles primaires offrent un service de garde avant et après les cours, de même que sur l'heure du dîner, pour accommoder les parents qui travaillent.

POUR INFORMATION :

- [Espace Parents](#)
- [Gouvernement du Québec](#)



LE SYSTÈME D'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS

LE PRÉSCOLAIRE ET LE PRIMAIRE

MATERNELLE (4 ET 5 ANS)

L'**éducation préscolaire**, ou maternelle, n'est pas obligatoire. Tous les enfants peuvent y avoir accès dès l'âge de 4 ou de 5 ans. La classe et la cour d'école sont accessibles et sécuritaires pour permettre aux enfants de socialiser, de se développer, d'apprendre et de mieux utiliser le français. Le jeu est au cœur de l'apprentissage.

« **En respectant le rythme de chaque enfant et en intervenant pour répondre à ses besoins, la maternelle favorise une transition harmonieuse vers l'école.** »
(Gouvernement du Québec, 2024)

PRIMAIRE (DE 6 À 12 ANS)

L'**enseignement primaire** dure six (6) ans. Les cours ont lieu du lundi au vendredi, à raison de cinq (5) heures par jour. Un seul enseignant est attitré par classe pour y enseigner les matières de base (français, mathématiques, etc.), alors que des spécialistes enseignent l'anglais, l'éducation physique, la musique, etc.

LE SECONDAIRE (DE 12 À 18 ANS)

L'**enseignement secondaire** dure cinq (5) ans. **La formation générale des jeunes** mène à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES). Les cours ont lieu du lundi au vendredi, à raison de cinq (5) heures par jour. Chaque matière est enseignée par un spécialiste différent.

La **formation générale des adultes** s'adresse aux étudiants de 16 ans et plus. Elle mène également à l'obtention du même diplôme d'études secondaires (DES).

LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La **formation professionnelle** met l'accent sur une formation pratique afin de préparer les élèves au marché du travail dans un domaine spécialisé. Pour y accéder, vous devez avoir réussi votre 3^e, votre 4^e ou votre 5^e année du secondaire. Dans la région de Thetford, le Centre de formation professionnelle (CFP) Le Tremplin offre 19 programmes dans divers secteurs d'activité. Tous les programmes conduisent à l'obtention d'un diplôme ou d'une attestation officielle.

POUR INFORMATION :

- [Centre de formation professionnelle \(CFP\) Le Tremplin](#)

LE CÉGEP (17 ANS ET PLUS)

Le niveau collégial est particulier au Québec. La **formation préuniversitaire** dure deux (2) ans et permet de faire le pont entre le secondaire et l'université, alors que la **formation technique** dure trois (3) ans et donne accès au marché du travail. L'étudiant choisit son programme d'études selon ses champs d'intérêt et les deux (2) parcours mènent à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

De plus, les services de la formation continue et les services aux entreprises (SAE) du [Centre de formation professionnelle \(CFP\) Le Tremplin](#) et du [Cégep de Thetford](#) proposent aussi aux adultes et aux entreprises de nombreuses formations courtes auxquelles vous pouvez avoir accès. Informez-vous!

POUR INFORMATION :

- [Cégep de Thetford](#)



L'UNIVERSITÉ (18 ANS ET PLUS)

Les études universitaires sont divisées en trois (3) cycles et mènent toutes à l'obtention de diplômes différents : le baccalauréat (1^{er} cycle), la maîtrise (2^e cycle) et le doctorat (3^e cycle). La plupart des universités offrent également des programmes courts (certificats, diplômes d'études supérieures spécialisées, etc.). Il est aussi possible d'effectuer des études postdoctorales après la formation universitaire. La durée des études varie selon le niveau et le domaine.



LES ÉCOLES DANS LA RÉGION DE THETFORD

Dans la région de Thetford, les écoles primaires et secondaires font partie du réseau des écoles publiques et sont administrées par le Centre de services scolaire (CSS) des Appalaches et par la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) (écoles anglophones).

Pour inscrire votre enfant à l'école primaire ou secondaire publique francophone, vous devez vous inscrire au guichet d'inscriptions centralisées pour les élèves issus de l'immigration ou nés hors Québec. Celui-ci vous propose de prendre rendez-vous en ligne pour inscrire votre enfant à l'école. Pour localiser l'école publique francophone de votre quartier, vous pouvez contacter le CSS des Appalaches.

Dans les écoles de la région de Thetford, il n'y a pas de classes d'accueil au niveau primaire. L'intégration scolaire se fait directement en classe ordinaire, avec soutien. Il est toutefois possible pour les enfants de fréquenter une classe de francisation quelques heures par semaine. Au niveau secondaire, il est possible de bénéficier d'un service d'intensification de 12 semaines en français. Les jeunes de 16 ans et plus peuvent suivre des cours en formation générale des adultes au Centre d'éducation des adultes (CÉA) L'Escale ou en formation à distance au Service aux entreprises (SAE) du CSS des Appalaches, selon leurs besoins.



« Les enfants qui séjournent de façon temporaire au Québec et qui peuvent obtenir une autorisation temporaire de recevoir l'enseignement en anglais » (Gouvernement du Québec, 2024) peuvent fréquenter l'école anglophone.

À Thetford, les écoles anglophones sont le *St. Patrick's Elementary School* (école primaire) et le *A. S. Johnson Memorial School* (école secondaire). Pour y inscrire votre enfant, vous devez soumettre votre permis d'études ou de travail **valide**, le certificat de naissance original de l'enfant indiquant les noms des parents (en anglais ou en français) et les documents d'immigration reliant toute la famille.

Les écoles offrent également des services éducatifs complémentaires, tels que le soutien à l'apprentissage, la vie scolaire, l'orientation scolaire et professionnelle et la promotion des saines habitudes de vie. De plus, le Centre d'éducation des adultes (CÉA) L'Escale offre un service de friperie aux élèves, où il est possible de se procurer gratuitement des vêtements pour adultes et enfants pour toutes les saisons, de la literie, de la vaisselle et plus encore!

Le Centre de services scolaires (CSS) des Appalaches organise le transport scolaire pour les écoles de la région de Thetford, dans le but d'assurer l'accès efficace et sécuritaire des élèves admissibles à leur école. En tant que parent, vous êtes responsable d'assurer la sécurité de votre enfant jusqu'à l'embarquement dans l'autobus, ainsi qu'à compter du débarquement de l'autobus. L'élève transporté doit se conformer aux règles de conduite et de sécurité du transport scolaire et de son école.

POUR INFORMATION :

- Centre de services scolaire (CSS) des Appalaches
- Commission scolaire Central Québec (CSCQ)